



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

15 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, **le lundi 15 juin** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Peyrignac, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur COLLAS Philippe**, à la suite de la convocation parvenue aux membres du Conseil le **11 juin 2026**, laquelle convocation a été affichée en Mairie, conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs Philippe COLLAS, Pascal PISOWICZ, Delphine GRANGEON, Laurent DOMEJEAN, Arlette ROULAND, Liliane BLANCHARD, Martine DEFOSSEZ, Jean-Pierre GAUTHIER, Mohand ABBACI, Sandrine ROSSELI, Stéphane BOURNET, Philippe DELORD, Jean-Philippe DUBUISSON, Émilie PEJOINE.

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ (S) :

PROCURATION : Aurelie BRUERE à Laurent DOMEJEAN

Laurent DOMEJEAN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I : FINANCES LOCALES

I-1 : Revalorisation des tarifs de la cantine scolaire

II : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

II-1 : Enquête Publique SVD

II-2 : Fonctionnement du Conseil Municipal

III : DOMAINE ET PATRIMOINE

III-1 : Présentation des travaux des différentes commissions

III-2 : Travaux à engager sur l'année 2026

IV : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

IV-1 : Choix des conseillers en commissions communautaires

Il a été ajouté à l'ordre du jour en point I-2 : Modalité bail commercial restaurant avec l'accord de l'ensemble du Conseil Municipal

**Monsieur le Maire propose la validation du procès-verbal du 05 juin 2026.
Il est adopté à l'unanimité.**

I : FINANCES LOCALES

I-1 : Revalorisation des tarifs de la cantine scolaire

Vu la délibération du 04/08/2025 fixant le tarif des repas de la cantine de Peyrignac à 2,60€

Vu la délibération du 28/03/2018 rattachant la commune de Peyrignac au nouveau RPI avec La Bachellerie/Saint-Rabier

Le maire indique au conseil municipal que le tarif des repas servis aux enfants à la cantine de Peyrignac, doit être revalorisé pour la rentrée scolaire 2026/2027 et qu'il convient donc de procéder à une actualisation compte tenu de l'évolution du prix des denrées alimentaires, des salaires et des charges sociales, en se rapprochant d'une homogénéité des prix sur le RPI.

Le montant des repas pour l'année scolaire 2025-2026 est de :

À La Bachellerie, 2,75€.

À Saint-Rabier, 2.40€.

À Peyrignac, 2.60€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de porter le tarif du repas de la cantine scolaire à **2,75 € à compter du 1^{er} septembre 2026.**

I-2 : Modalité bail commercial Restaurant

Monsieur le Maire expose que le Restaurant va rouvrir. Un nouveau bail commercial doit être signé avec les nouveaux gérants Vanessa GUERIN, Christophe BRULON, Sébastien ETIENNOT et Julia BRULON sous l'enseigne « LE TARAVELOU » situé au 6 Place de l'Église, 24210 PEYRIGNAC.

Monsieur le Maire propose de réaliser un bail commercial d'une durée de 9 ans.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir le loyer à 448€ HT auquel s'ajoute la TVA de 20 %, soit 112€, ce qui porte le loyer mensuel à **560 € TTC**. Que le loyer soit révisable à partir du 1^{er} janvier 2028.

Monsieur le maire propose au conseil d'acter que les 6 premiers mois de loyer soient gratuits.

Monsieur le Maire propose au conseil la mise en location de la Licence IV, pour la somme de 80€ par mois sans exonération durant les 6 premiers mois, pour une durée égale au bail commercial.

Monsieur le maire propose la vente du matériel du Restaurant aux nouveaux gérants pour la somme de 2000€, à savoir :

- Tour froid ouvrant par quatre portes
- Tireuse à vin réfrigérée
- Conservateur à glaces
- Échelle en inox, à roulettes
- Ustensiles de cuisine, vaisselle, verrerie
- 14 Tables rectangulaires à pied en pin
- 8 Tables de quatre personnes
- 3 Tables de deux personnes
- 49 Chaises paillées
- 14 Chaises en bois laqué
- Caisse SHARP modèle ERA 411 avec tiroir et imprimante à tickets
- Store électrique

Monsieur le maire rappelle que le logement situé au-dessus du Restaurant est destiné aux gérants du Restaurant, et qu'il est actuellement loué en bail précaire à Monsieur ETIENNOT Sébastien et Madame BRULON Julia, pour la somme de 545€, avec une caution de 545€.

Il est proposé de conserver le montant de cette caution et ce loyer pendant 3 ans, et d'autoriser par un nouveau bail associé au bail commercial, Monsieur ETIENNOT Sébastien et Madame BRULON Julia à garder cette location pour la même durée que le bail commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** le loyer à 448€ HT auquel s'ajoute la TVA de 20 %, soit 112 €, ce qui porte le **loyer mensuel à 560€ TTC**.
- **D'ACCEPTER** que les 6 premiers mois de loyer soient gratuits.
- **D'ACCEPTER** que le bail soit signé pour une durée de 9 ans et révisable à partir du 1^{er} janvier 2028.
- **D'ACCEPTER** la mise en location de la Licence IV pour la somme de 80€ par mois sans exonération durant les 6 premiers mois, pour une durée égale au bail commercial.
- **D'ACCEPTER** la vente du matériel du Restaurant aux nouveaux gérants pour la somme de 2000€ (Liste ci-dessus).
- **D'ACCEPTER** de maintenir le loyer du logement à 545€, révisable à partir du 1^{er} janvier 2028 pour la durée du bail commercial.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail commercial du Restaurant de Peyrignac.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,

II : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

II-1 : Enquête Publique SVD

Suite à l'arrêté préfectoral du 8 avril 2026 portant ouverture d'une enquête publique du 5 mai 2026 à 10h au 3 juin 2026 à 17h30, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), relative à une demande d'autorisation environnementale pour la régularisation administrative d'un entrepôt logistique, situé ZAE Le Grand Chemin - PAE – Chasselines - 24210 LA BACHELLERIE, déposé par la SAS SOCIÉTÉ VÉZERIENNE DE DISTRIBUTION (SVD), dont le siège social est situé ZA Le Grand Chemin – 24570 LE LARDIN-SAINT-LAZARE.

Les communes situées à un kilomètre du site concerné par l'enquête publique ont été sollicitées pour donner leur avis concernant ladite demande d'autorisation environnementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE** ne faire aucune opposition à ce projet de demande d'autorisation environnementale pour la régularisation administrative d'un entrepôt logistique.

II-2 : Fonctionnement du Conseil Municipal

Monsieur le Maire énumère les différents projets prévus durant ce mandat, et fait un point sur ce qui a déjà été réalisé et ce qui est en cours.

III : DOMAINE ET PATRIMOINE

III-1 : Présentation des travaux des différentes commissions

Monsieur le Maire donne la parole à chaque vice-président des 6 commissions afin que ces derniers fassent un point à l'ensemble du conseil sur les informations et/ou les travaux faits et/ou à venir.

Commission finance : Laurent DOMEJEAN explique que le budget de l'année 2026 est très serré.

Commission Affaires Scolaires et Sociales : Arlette ROULAND indique au conseil municipal que s'est tenu le 01 juin à la salle des fêtes de Peyrignac le dernier conseil d'école de l'année scolaire.

Il a été confirmé que l'école de Peyrignac garde les mêmes enfants à la rentrée, puisque Peyrignac accueillera la classe de CE1.

Commission Bâtiments : Pascal PISOWICZ énonce les différents travaux faits ou en cours sur la commune. Il indique que la rambarde du logement du multiple rural a été installée, que les portails du cimetière ont été réparés. La cuisine du Restaurant a été nettoyée par At Om service 24, les différents appareils ont été vérifiés, il est prévu de faire faire un DPE ainsi qu'un contrôle électrique et gaz.

Le camping, quant à lui a eu sa visite de contrôle pour la sécurité des terrains de camping, nous sommes en attente du compte rendu. Il a été fait également une visite avec une entreprise afin d'obtenir un devis pour le pédiluve.

Commission voirie : Laurent DOMEJEAN explique qu'il est prévu de faire des marquages au sol, et également de remplacer, déplacer ou ajouter certains panneaux de signalisation.

Commission Communication : Delphine GRANGEON indique au conseil municipal que le bulletin municipal du 1er semestre 2026 est en cours de préparation.

Commission urbanisme et Environnement : Pascal PISOWICZ – Aucun projet n'est en cours pour le moment concernant cette commission.

III-2 : Travaux à engager sur l'année 2026

Le conseil valide de continuer le travail sur l'acquisition des terrains au niveau du lavoir et de l'abri de bus. Et également de continuer l'étude de réorganisation des logements de l'ancienne Mairie.

IV : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

IV-1 : Choix des conseillers en commissions communautaires

Après l'appel de la Communauté de Communes pour l'installation des commissions et l'évocation des modalités.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- Philippe COLLAS : Commission Stratégie financière, coopération et transformation publique.
- Laurent DOMEJEAN : Commission Transitions.
- Philippe Delord : Commission dynamique économique et attractivité productive.

Le conseil n'a pas émis d'objection à ces candidatures qui seront donc proposées à la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant terminé et n'ayant plus d'autres questions, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,

Laurent DOMEJEAN

Le maire

Philippe COLLAS